



## DEPARTEMENT DU BAS-RHIN - Arrondissement de Sélestat-Erstein

### Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 11 février 2021 - Goxwiller

Sous la Présidence de Monsieur Michel HERR  
Nombre de membres en exercice : 50  
Nombre de membres présents ou représentés : 41

#### **Délibération n°5-2021 : Constitution du Conseil de Développement :**

Le PETR est un établissement public soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes, eux-mêmes soumis aux règles relatives aux syndicats intercommunaux et aux communautés. Le PETR est donc un syndicat mixte « spécial » notamment parce qu'il comporte des organes consultatifs comme le Conseil de Développement et la Conférence des Maires.

L'article L.5741-1 du Code général des collectivités territoriales dispose qu' « *un conseil de développement territorial réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du pôle d'équilibre territorial et rural.*

*Il est consulté sur les principales orientations du comité syndical du pôle et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial. Le rapport annuel d'activité établi par le conseil de développement fait l'objet d'un débat devant le conseil syndical du pôle d'équilibre territorial et rural. ».*

Les modalités de fonctionnement du conseil de développement sont déterminées par les statuts du pôle d'équilibre territorial et rural.

En l'espèce, les statuts du PETR prévoient notamment à l'article 9 que le Comité Syndical arrête la composition, fixe la durée des mandats et désigne les membres du conseil de développement territorial dans les 6 mois suivant son installation.

La délibération n°8-2019 fixe à 30 le nombre de membres au conseil de développement : 12 pour la Communauté de communes du Pays de Barr, 9 pour celle du Pays de Sainte-Odile et 9 également pour celle des Portes de Rosheim.

En vertu de l'article L.5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales « *La composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne soit pas supérieur à un et afin de refléter la population du territoire concerné, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge.* ».

Il est nécessaire de préciser enfin que les membres du conseil de développement ne peuvent occuper la fonction d'élu et que leur poste est bénévole.

En l'espèce, au cours de l'année 2020, les élus des intercommunalités ont proposé aux acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs de leur territoire de faire partie du conseil de développement, en écho à l'information publiée sur plusieurs supports de communication (site internet, presse).

Il est proposé que le Comité Syndical du PETR détermine la composition et la durée du mandat du conseil de développement territorial du Piémont des Vosges.

#### **Communauté de Communes des Portes de Rosheim :**

M. Jean-Paul AUBRY	Rosheim	Retraité / Electricien	66 ans
Mme Marie-Odile ALDEBERT	Mollkirch	Consultant pharmacie	57 ans
M. André LOTT	Bischoffsheim	Retraité/Technicien réseaux et informatique	65 ans
Mme Bérengère LE NECHET	Saint-Nabor	Directrice de production	47 ans
M. Philippe ANDERHALT	Ottrott	Retraité/Inspecteur de l'apprentissage CCI	60 ans
Mme Nathalie GEISSEL	Griesheim-près Molsheim	Cheffe d'Entreprise	41 ans
M. André PLOUZIN	Boersch	Retraité	71 ans
Mme Martine WANTZ	Rosenwiller	Professeure des Ecoles	58 ans
M. Pierre PICARDAT	Grendelbruch	Retraité	69 ans

#### **Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile :**

M. Christophe STORMS	Obernai	Comptable	50 ans
Mme Pauline KLAER	Obernai	Directrice médiathèque	36 ans
M. Patrick FOLZ	Obernai	Chef d'entreprise	61 ans
Mme Patricia CATENNE	Obernai	Cheffe cuisinière	52 ans
M. Eric BRUNISSEN	Meistratzheim	Chargé de mission LPO	46 ans
Mme Isabelle ESCHBACH	Innenheim	Agricultrice	43 ans
M. Christian CHIDAINE	Innenheim	Retraité/Ingénieur Civil	69 ans
Mme Valérie BEULEY	Krautergersheim		49 ans
M. Christophe DAULL	Krautergersheim	Artisan mécanicien	40 ans

## Communauté de Communes du Pays de Barr :

Mme Lisa HUCHELMANN	Gertwiller	Etudiante	22 ans
M. Bernard SCHNEIDER	Barr	Retraité/ Barr EntrAide	70 ans
Mme Martine MARCHAL-MINAZZI	Barr	Retraîtée	67 ans
M. Franz WOERLY	Dambach-la-Ville	Retraité/Communication-formation	67 ans
Mme Anne BRASIER-LECAT	Barr	Auto-entrepreneuse	51 ans
M. Thomas BOECKEL	Mittelbergheim	Viticulteur	47 ans
Mme Dorothée KIMMEL	Barr	Coordinatrice Association Alter Alsace Energies	46 ans
M. Stéphane GRESSER	Barr	Œnologue	46 ans
Mme Julie PAQUET	Barr	Assistante de direction	31 ans
M. Aymeric PICHONNIER	Reichsfeld	Cadre de Santé	30 ans
Mme Carine BELLER-SPITZ	Epfig	Responsable commerciale Evènementiel	55 ans
Mme Myriam MOURGUES	Reichsfeld	Enseignante en charpente	36 ans

Il est proposé que la durée du mandat soit de 6 ans. En cas de vacance, la Communauté de communes dont le siège est vacant, proposera un nouveau membre.

Il résulte enfin de l'article 9 des statuts du PETR que :

- ✓ Sur proposition du bureau syndical, le président du PETR nomme le président du conseil de développement ;
- ✓ Sur proposition du président du PETR, le conseil de développement établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation ;
- ✓ Le Président ou un ou plusieurs membres du Comité Syndical peuvent assister aux réunions du conseil de développement ;
- ✓ Le fonctionnement du conseil de développement est pris en charge par le PETR qui met à disposition les moyens et la logistique nécessaires.

### **Le Comité Syndical,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5751-1 et L.5211-10-1 ;

**VU** les statuts Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges, approuvés par arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2018 et notamment l'article 10 ;

**VU** la délibération n°9-2019 du Comité Syndical fixant le nombre de sièges du conseil de développement ;

Sur la proposition du Président,

**DECIDE**  
*à l'unanimité*

1) **DE NOMMER** au conseil de développement territorial du Piémont des Vosges :

Jean-Paul AUBRY, Marie-Odile ALDEBERT, André LOTT, Bérengère LE NECHET, Philippe ANDERHALT, Nathalie GEISSEL, André PLOUZIN, Martine WANTZ, Pierre PICARDAT, Christophe STORMS, Pauline KLAER, Patrick FOLZ, Patricia CATENNE, Eric BRUNISSEN, Isabelle ESCHBACH, Christian CHIDAINE, Valérie BEULEY, Christophe DAULL, Mme Lisa HUCHELMANN, M. Bernard SCHNEIDER, Mme Martine MARCHAL-MINAZZI, M. Franz WOERLY, Mme Anne BRASIER-LECAT, M. Thomas BOECKEL, Mme Dorothee KIMMEL, M. Stéphane GRESSER, Mme Julie PAQUET, M. Aymeric PICHONNIER, Mme Carine BELLER-SPITZ, Mme Myriam MOURGUES

2) **DE FIXER** à 6 ans la durée du mandat des membres du conseil de développement.

Pour extrait conforme  
Obernai, le 12 février 2021

**Michel HERR**  
Président

